

Conseil du 12^e arrondissement du 30 novembre 2015

Question orale de

Matthieu SEINGIER

Au nom du groupe Les Républicains

Ophélie ROTA

Au nom du groupe UDI-MODEM

Madame la maire,

Nous avons l'honneur de vous solliciter d'une question orale relative aux nuisances récurrentes que font subir aux riverains du passage du Génie certaines personnes fréquentant occasionnellement la résidence sociale du 22, rue Claude Tiller, dans notre arrondissement, gérée par l'association COALLIA.

La résidence sociale « Claude Tillier » restaurée récemment, dispose de 4 salles mises à la disposition des résidents. Des salles aux activités libres.

Seulement, depuis le mois d'avril 2015, ces salles, dont l'entrée se trouve au 20, passage du Génie, sont fréquentées par un nombre important de personnes extérieures à la résidence, ce qui génère, côté passage du Génie, des attroupements bruyants et un risque de sécurité important pour les résidents en cas de besoin d'évacuation rapide des locaux.

Vous avez été saisie en avril dernier, tout comme le commissaire de police, de ce problème, notamment du fait du commerce de maïs grillés à ce même endroit, facilité par l'existence d'un muret où pouvaient s'installer les vendeurs. A cette occasion, une délibération avait été prise pour que la Ville installe des grilles sur ce muret. Puis, les potelets implantés sur le trottoir ont également été retirés, pour la même raison. Mais le commerce a perduré sur la voie publique, sur des bidons, malgré des interventions de la police. Ce commerce a cessé à la fin de la saison du maïs mais sans que ce problème ne soit réglé sur le fond et ne manquera pas de revenir aux beaux jours si nous ne faisons rien.

De la même manière, c'est parfois plus de 300 personnes extérieures à la résidence qui fréquentent l'une des 4 salles et qui forment ainsi un attroupement, passage du Génie. Là encore, vous avez été saisie, tout comme les responsables des COALLIA, mais rien n'a été fait pour mettre fin à ces importantes nuisances, malgré une rencontre avec un collectif de riverains qui ont toujours fait preuve de bonne volonté pour résoudre de la meilleure manière une situation qui leur cause un réel préjudice.

Une seconde rencontre a eu lieu en septembre et là encore, l'association COALLIA n'a pris aucune mesure pour faire cesser ces nuisances alors même qu'une solution pragmatique avait été proposée, à savoir de mettre en place du personnel (ou même des résidents volontaires) chargé de gérer les entrées et surtout les sorties afin que plus personne ne s'attroupe bruyamment ou développe du commerce non déclaré.

Aujourd'hui, la vie quotidienne (notamment le week-end) et la circulation dans le passage deviennent des plus pénibles pour les riverains. La voie de la concertation et les aménagements de l'espace public ont été un échec alors que la demande de ce collectif d'habitants du quartier est plus que légitime.

Le « vivre ensemble » est menacé du fait de l'inertie des dirigeants de l'association COALLIA.

Le vivre-ensemble implique les efforts de tous, et pas qu'il se fasse toujours au détriment de ceux qui se voient contraints d'accepter ou de subir une situation injuste. Il est désormais temps que l'association COALLIA, qui en outre reçoit des subventions publiques, prenne ses responsabilités en gérant réellement le flux des personnes fréquentant sa résidence, comme n'importe quel établissement recevant des deniers publics a l'obligation de faire.

C'est la raison pour laquelle, Madame la maire, nous vous remercions de nous indiquer si vous êtes prête à prendre les mesures pour contraindre une fois pour toute l'association COALLIA à gérer le flux de personnes dans ses locaux afin de mettre fin aux nuisances dans le passage du Génie.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la maire, l'expression de notre considération distinguée.

Ophélie ROTA

Matthieu SEINGIER